



## refus dossier Regroupement familial

Par **fadi**, le **13/12/2011** à **22:13**

Bonjour,

ma situation est un peu compliquée, je suis tunisienne, venue en France en 2009, enceinte de 6mois, j'ai accouché ici un enfant maintenant de 2ans, je suis en situation irrégulière; par contre le petit à ces papier

mon mari est resident ici plus de 10ans a posé un dossier à l'OFII qui a été refusé apres 6mois raison manque de ressources, car il fait moins de 35 heures de travail  
Et on a un T2 de 41m<sup>2</sup>.

le 12/04/2011 on a posé un autre dossier qu'on n'a eu de réponse, 6mois passée ,portant maintenant il fait les 35 heures, pas de courrier, pas d'explication, on n'a rien reçu

le 12/12/2011 j'ai posé une lettre au tribunal administratif pr avoir une explication de refus et contester en même temps!!!

merci de m'expliquer koi faire? et combien de temps va prendre ça!!! merci!!!

Par **leila1303**, le **16/12/2011** à **12:48**

Le refus de l'offi est un peu bizarre car une personne que je connais n'avais aucunes ressources et était hébergé il ne lui ont pas refusé. En plus elle s'est même fait payé les timbres d'offi. L'offi vous donne un rdv entre 1 et 4 mois après accord de la préfecture. a mon avis prenez un avocat. Vous avez un enfant né en France, un logement, un emploi. Il est intégré du faite qu'il réside en France depuis plus de 10 ans Oui franchement prenez un avocat.